



**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 7 mai 2026**

**RAPPORT N° 06/2026
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Demande d'un crédit d'investissement de CHF 466'000.—
pour financer les phases d'études (SIA 31 à 33) du projet
de réaménagement de la place Robin**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'étudier le **préavis N° 06/2026** intitulé « **Demande d'un crédit d'investissement de CHF 466'000.— pour financer les phases d'études (SIA 31 à 33) du projet de réaménagement de la place Robin** », déposé à la séance du Conseil communal du 19 mars 2026 s'est réunie le **mercredi 1^{er} avril 2026 à 18h, en salle du Conseil communal.**

Elle était composée des personnes suivantes :

Président-rapporteur :

VL	M.	Jérôme Christen
----	----	-----------------

Membres :

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
PLR	M.	Patrick Bertschy	x		
UDC	Mme	Yvette Bonjour	x		
PS	Mme	Maria Antonia De Stefanis	x		
da.	Mme	Elodie Lopez	x		
PLR	M.	Victor Marinelli	x		
da.	Mme	Joëlle Minacci	x		
LCVL	Mme	Fabrizia Sanna Georgi	x		
Verts	M.	Antoine Stübi	x		
Verts	Mme	Valérie Zonca	x		
EAV	--	--			

Suppléant·e·s :

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
VL	M.	Eric Bays	x		
EAV	--	--			

La Municipalité était représentée par :

- Monsieur Antoine Dormond, Municipal; antoine.dormond@vevey.ch

Le service de l'Urbanisme et de la Mobilité était représenté par :

- Julien Cainne, chef de service, julien.cainne@vevey.ch
- Marc Assal, chef de projets, marc.assal@vevey.ch

Le service des Travaux Publics, Espaces verts et entretien était représenté par :

- David Conde, chef de service, david.conde@vevey.ch
- Grégoire Martin, responsable des espaces verts, gregoire.martin@vevey.ch

Le service de la Culture était représenté par :

- Joséphine Affolter, adjointe aux affaires culturelles du Service de la josephine.affolter@vevey.ch
- Kathleen Vitor, chargée de projets, kathleen.vitor@vevey.ch

Les mandataires étaient représentés par :

- Pauline Jochenbein et Florian Durig du bureau lauréat Approches (anciennement Hüsler associés).

INTRODUCTION

La commission a débuté ses travaux sur site à 18h, puis les a poursuivis de 19h à 20h40 dans la salle du Conseil communal.

Le groupe En Avant Vevey (EAV) n'ayant pas proposé de membre de la commission, le président soussigné pris la peine de mettre son président de groupe Oliver Ghorayeb en copie de toutes les correspondances échangées, mais n'a obtenu aucun retour et le groupe EAV n'était pas représenté à cette séance. Eric Bays suppléant, a participé à nos travaux, mais pas au vote.

Le président de la commission a été contacté par Alain Wirth, cinéaste veveysan qui suit l'évolution de la Place Robin et du quartier de Plan-Dessus dans le cadre d'un documentaire indépendant soutenu par le Service culturel de la Ville de Vevey. Il documente les transformations profondes qui redéfiniront le visage de ce quartier. Suite à des échanges avec le greffe, M. Wirth a obtenu l'autorisation de filmer la première partie de notre séance, celles-ci se déroulant dans un lieu public à la place Robin. Tous les commissaires en ont été informés et personne n'y a vu d'objection. Par contre, M. Wirth n'a pas été autorisé à filmer les travaux de notre séance afin de garantir la libre expression des commissaires ainsi que la confidentialité des débats, l'article 40g de la loi sur les communes prévoit que les commissions délibèrent à huis clos.

1. Présentation du projet lauréat

1.1. Présentation générale

Le parti pris du projet repose sur le cahier des charges établi à la suite de la démarche participative. D'emblée, les concepteurs ont constaté sur cette place une effervescence et un foisonnement d'activités. L'objectif est de préserver cette diversité d'usages tout en la réorganisant, en concertation avec les citoyens, afin de réaménager la place en tenant compte des enjeux climatiques, de la biodiversité, de l'habitabilité des lieux, du confort des usagers ainsi que de la gestion des ressources existantes et des eaux pluviales.

De manière générale, il s'agit de « lisser » une place marquée par l'accumulation de strates d'aménagements hétéroclites au fil du temps, notamment en ce qui concerne les trottoirs et les voiries. L'ambition est d'en améliorer la lisibilité et la cohérence, sans remettre en question sa richesse fonctionnelle.

La première approche consiste à étendre l'espace public jusqu'aux façades et aux entrées des logements, afin de redonner une place prépondérante aux piétons. Cette extension est rendue possible par la réduction des surfaces autrefois dévolues aux voitures. Dans cette logique, une arborisation en pied de façade permet de rompre la linéarité minérale et de renforcer la présence végétale sur l'ensemble de la place.

La deuxième approche vise à consolider la couronne arborée existante, à la pérenniser et à l'adapter aux nouvelles conditions climatiques par un renouvellement des essences. En complément, deux jardins, au nord et au sud, offrent des espaces plus calmes, permettant de se retrouver à l'écart des activités sportives et d'éviter les conflits d'usages.

La place est conçue pour accueillir une grande diversité d'activités. À l'est et à l'ouest, des aires de jeux thématiques font écho à l'histoire industrielle du quartier, tandis que les espaces centraux favorisent les pratiques libres et intergénérationnelles. Le projet entend ainsi concilier la vie quotidienne et les moments festifs, notamment la fête multiculturelle, qui constitue un moment fort de l'usage du site.

L'aménagement repose sur une forte polyvalence. Il doit pouvoir accueillir de grandes manifestations grâce à des équipements sportifs modulables : pare-ballons rétractables, paniers de basket et buts de football démontables. Cette flexibilité permet de libérer l'espace en fonction des besoins, sans renoncer aux usages existants.

Le conflit de matérialité a été au centre des réflexions pour trouver le meilleur compromis possible pour permettre aux jeunes de pouvoir continuer à disposer de surfaces lisses pour le foot, le basket, le patin et la planche à roulettes, mais également pour disposer de surfaces où l'eau s'infiltré.

Une boucle de circulation est maintenue en périphérie pour assurer les accès nécessaires (livraisons, interventions ponctuelles) tout en garantissant une continuité des déplacements piétons. Au centre, une vaste surface en enrobé, ouverte et adaptable, permet la pratique d'activités variées telles que le skate, le patin à roulettes, le football ou les jeux libres.

Enfin, les surfaces périphériques sont traitées en matériaux semi-perméables et perméables afin de favoriser l'infiltration des eaux pluviales et le développement de la végétation, contribuant ainsi à la qualité environnementale et au confort d'usage de cet espace public.

1.2. Le transformateur électrique

Approches a travaillé avec le bureau d'architecture Madeleine dans le but d'optimiser l'usage de ce site. Les besoins en espace de Romande Energie ont diminué au fil du temps et peuvent encore être réduits, ce qui permet d'envisager l'utilisation d'une partie de l'édicule et la création de deux extensions dédiées. Ces espaces pourraient accueillir une petite cuisine, des zones de rangement, de grandes portes ouvrantes, des éléments d'affichage ainsi que du stockage pour du matériel de jeux.

1.3. Réutilisation des matériaux du site

Des bordures en pierre seront récupérées et réutilisées, et le mobilier urbain sera réagencé.

1.4. Arborisation et végétation

Aucun abattage n'est prévu, mais un renforcement de la canopée est envisagé. Les marronniers et les tilleuls ne constituent pas les essences les plus adaptées au changement climatique et certains sujets sont en fin de vie. Il s'agit donc d'anticiper le renouvellement de ce mail arboré et de le renforcer avec des essences mieux adaptées aux conditions futures. Les entrées de la place seront marquées par des arbres à feuillage persistant, contribuant à une palette végétale attractive tout au long de l'année. Les zones nord et sud accueilleront des jardins composés de feuillages variés, de fleurs et de petits fruits, offrant diversité et saisonnalité. Aujourd'hui, de nombreux arbres et arbustes ont été plantés dans le cadre d'aménagements temporaires. Le projet propose de structurer ces apports en créant de véritables jardins au nord et au sud, organisés autour de collections végétales cohérentes.

Au sujet des arbres, il est important de se rappeler que lorsqu'ils ont été plantés, leur ancrage au sol a été possible parce que la place n'était pas bétonnée. Pour que les nouveaux arbres plantés puissent se développer, il faut des espaces perméables. D'autant plus que le climat n'est plus le même. La question du ruissellement des eaux est un enjeu important. Il faut pouvoir mieux les capter à cause des phénomènes de forte pluie de notre époque. Le projet lauréat prévoit un plan de plantations important, mais pratiquement, il serait possible de l'échelonner dans le temps. Toutefois la palette végétale n'est pas encore confirmée. Les choix sont en constante évolution, mais il s'agit de miser sur la diversité et la résilience avec plusieurs variétés qui peuvent d'entraider et éviter de tout perdre lorsque des parasites s'attaquent à une espèce. L'avantage d'une forte végétalisation est multiple : les surfaces perméables sont moins chaudes, la chaleur emmagasinée est réduite, l'eau permet une évaporation qui rafraîchit l'environnement, les arbres et revêtements variés font baisser la réverbération de la chaleur. Le réaménagement prévoit la plantation de 50 arbres

supplémentaires et permettra de faire passer la canopée de 34% actuellement à 56% en 2050.

1.5. Matériaux de sol

L'espace polyvalent central sera réalisé en enrobé bitumineux, tandis que les espaces périphériques, en gravier naturel, seront semi-perméables afin d'adoucir le caractère actuellement assez minéral et routier du site. La gestion des eaux sera améliorée grâce à une meilleure maîtrise des pentes, permettant de diriger les eaux pluviales vers les zones arborées. À noter que la Fête multiculturelle pourra s'étendre au-delà de la place centrale, notamment sous les arbres et dans les rues adjacentes, sans difficulté.

1.6. Réorganisation du mobilier

Les installations issues de la démarche participative présentent une grande diversité qu'il est souhaitable de préserver, car elle fait la richesse du quartier. Le projet propose toutefois de structurer ces usages en déclinant différentes typologies de mobilier : bancs dans les espaces de jardin, grandes assises, tables et plateformes (decks). Ces aménagements permettront des configurations variées, adaptées aussi bien à des usages individuels qu'à des moments collectifs. On ne pouvait autrefois ne s'asseoir que d'une manière sur un banc à côté de quelqu'un. Les réflexions ont conduit à faire une meilleure répartition géographique des assises qui permet à la fois de se trouver en marge de la place dans un espace jardinier ou de se retrouver au centre dans une dynamique de groupe.

1.7. Éclairage

Un bureau spécialisé a été mandaté afin d'améliorer la qualité de l'éclairage nocturne. Les lampadaires seront principalement disposés en périphérie de la place. Au centre, des points lumineux ponctuels, sous forme de spots, permettront de créer des ambiances spécifiques selon les saisons et les événements. Cet éclairage contribuera à faire vivre la place tout au long de l'année et soutiendra également l'organisation de manifestations, notamment la Fête multiculturelle.

2. Critiques et éloges du projet présenté

2.1. Critiques

Des membres de la commission regrettent la réduction excessive de la surface de jeu. L'un d'eux estime même que les architectes-paysagistes se sont fait plaisir à eux-mêmes plutôt qu'aux usagers. Les espaces où les enfants peuvent jouer sont jugés insuffisants. Un autre considère que certains aménagements sont inutiles. Les enfants aiment jouer simplement et n'ont pas besoin d'un jardin de luxe à 5-6 millions.

« Cette place est la même qu'il y a 30 ans. Tout le quartier est à l'abandon et les municipalités successives en sont responsables » estime un membre de la commission qui considère que c'est faire preuve d'un manque d'ambition que de le comparer à la situation actuelle. Il déplore le fait que les commerçants n'ont pas pu être présents lors de la démarche participative programmée à un moment où ils travaillent.

A ce sujet, il insiste sur la nécessité de prendre en compte les difficultés que traversent les commerces du quartier et trouve regrettable que les habitants soient contraints d'aller faire leurs courses ailleurs. Enfin, il s'interroge sur le coût exorbitant du projet soit au total 5,6 millions y compris les frais d'études. A la suggestion de poser des types des bancs mieux adaptés aux personnes âgées que les derniers installés, il est répondu qu'il en sera tenu compte dans l'étude du projet. Selon l'évolution de l'affectation de la parcelle du Café de l'Avenir – qui appartient à la commune – les travaux pourront être coordonnés par cohérence.

2.2. Eloges

A contrario, un membre de la commission fait l'éloge du projet : « Les paysagistes ont réussi le pari de conjuguer habilement tous les usages.

La démarche participative a permis de consigner les différents usages dans le cahier des charges et aux participants au MEP d'en tenir compte dans leurs propositions. Cinq groupements ont participé et sont venus sur place pour voir comment le site vivait et catalyser ses informations de manière cohérente.

Le projet n'est d'ailleurs pas figé. Il est encore flexible puisqu'il y a encore un an d'études avant la demande de crédit de réalisation. Les mandataires pourront encore aller voir les commerçants, les associations de quartier, les responsables de la Fête multiculturelle et d'autres associations, et trouver le bon équilibre à la fois pour les usagers et pour répondre aux enjeux du climat et de la biodiversité.

Aujourd'hui, il y a certes un grand terrain de foot, très utilisé, mais contraignant car il prend toute la place. Sa réduction est bon compromis. Il est non seulement compatible avec la pratique du foot et du basket, mais il permet de dégager des espaces pour des aires de jeux d'eau, de grimpe, d'équilibre et différents types d'expérimentation. Nouvel atout, la valorisation du transformateur électrique, aujourd'hui une « boîte » mal exploitée.

3. Audition d'un représentant de la Fête multiculturelle

Après la présentation du projet et un échange sur la place Robin, la séance s'est poursuivie dans la salle du Conseil communal. Elle a débuté par l'audition d'un représentant de la Fête multiculturelle, en la personne de son président, Stéphane Molliat. Une commissaire a rappelé qu'elle avait souhaité, dans les échanges de courriels qui ont précédé la séance, que les représentants des associations auditionnées ne fassent pas partie du Conseil communal, afin d'éviter toute dimension politique ou partisane.

Stéphane Molliat a expliqué que le comité avait tenté de trouver une autre personne, mais que les autres chevilles ouvrières de la Fête n'étaient pas disponibles. Il a toutefois assuré que son intervention n'était pas politique : il ne s'exprimerait pas sur le projet lui-même, mais uniquement sur les contraintes liées à l'organisation de la Fête multiculturelle.

Cette manifestation existe depuis 24 ans, réunit aujourd'hui 45 communautés étrangères et rassemble, sur trois jours, près de 10'000 personnes. Elle repose en grande partie sur le soutien des services de la Ville, notamment la voirie, les parcs et jardins ainsi que le service des sports, dont l'appui est essentiel pour les aménagements et la logistique. Une première séance a déjà eu lieu avec le Service de l'urbanisme et les architectes-paysagistes du projet lauréat. Tous sont conscients de l'importance de cet événement qui, toutes proportions gardées, est à la place Robin ce que la Fête des Vignerons est à la place du Marché.

M. Molliat a indiqué que le comité serait particulièrement attentif aux conditions d'accès pour les camions-grue nécessaires au montage de la scène, ainsi qu'à l'installation des huit conteneurs destinés aux loges des artistes, à la vaisselle recyclable, aux WC et aux compacteurs à carton. À cela s'ajoute la livraison d'environ 90 tables réparties sur l'ensemble de la place, ainsi que l'installation, au cœur de la fête, de quatre grandes tentes de la Ville de Vevey (6 x 8 mètres). Il a également relevé que la fermeture des rues à la circulation facilite le travail des organisateurs et de Sécurité Riviera. Selon lui, si le projet de réaménagement parvient à intégrer la Fête multiculturelle, les autres manifestations devraient pouvoir s'y adapter. Le comité se dit par ailleurs ouvert, si nécessaire, à une relocalisation de la scène ou à une réorganisation des stands. Concernant le changement de revêtement — de l'enrobé bitumineux à une surface perméable — cela ne pose pas de problème. Le municipal Antoine Dormond a même souligné que cela pouvait être un avantage, les surfaces perméables absorbant mieux certaines salissures (graisses alimentaires, etc.)

Une commissaire a relevé que le projet était évolutif et qu'il tiendrait compte des besoins des différents usagers, y compris ceux de la Fête multiculturelle. S'interrogeant sur d'éventuelles contraintes liées à l'emprise des arbres, elle a obtenu une réponse négative de M. Molliat. Elle a dès lors questionné l'utilité de cette audition si aucune inquiétude majeure n'était exprimée. Un autre commissaire a toutefois rappelé l'importance de s'assurer de la volonté de trouver des solutions compatibles et de bien comprendre les contraintes de l'événement. M. Molliat a précisé que le projet n'étant pas encore finalisé, il était essentiel d'anticiper les éventuels impondérables. Il a insisté sur le fait que la place Robin constitue le berceau de la Fête multiculturelle et que celle-ci ne pourrait pas être déplacée : sans la place Robin, la fête disparaîtrait. Interrogé sur la compatibilité avec d'autres événements, comme la brocante, il a estimé que si la Fête multiculturelle pouvait être intégrée, les autres manifestations le seraient également.

Le Service de l'urbanisme a enfin précisé que, dans la demande de crédit, un montant est prévu dans les honoraires du bureau Approches pour réaliser des simulations de l'organisation future de la fête. L'objectif est d'identifier les meilleures configurations possibles et d'adapter, si nécessaire, les aménagements de la place ainsi que l'organisation spatiale de l'événement, afin de répondre aux contraintes évoquées.

4. Définition des consultations

A part l'audition d'un représentant de la Fête multiculturelle, d'autres suggestions sont émises de consulter des associations, institutions et commerces gravitant aux environs de la place Robin soit :

Cour de l'Avenir, Trempline, Dansomètre, AACTS, Apéro, Marché Robin (épicerie) et Beaugarage.

Suite à des échanges par courriel, ont été ajoutés : La Ruche d'Art, Ali, Atelier 20, Automusic shop et Beauty >Place

5. Examen du préavis

5.1. Préambule du municipal

« Cette place suscite beaucoup d'intérêt et d'attentes, et fait l'objet de discussions nourries. Chacun d'entre vous a un regard, un historique et une relation différente à cet espace. Cette richesse, dans les usages comme dans l'appropriation, constitue un élément essentiel qu'il convient de préserver. C'est en quelque sorte un patrimoine immatériel de la place que nous souhaitons faire évoluer, à l'image d'un bâtiment que l'on doit rénover périodiquement.

Avec le temps, certains aménagements se dégradent et nécessitent une transformation. La Municipalité a estimé cette intervention nécessaire, notamment au regard des évolutions du quartier, en particulier dans le contexte des plans d'affectation Reller, Fribourg et Moulins, qui amèneront de nouveaux habitants.

C'est pourquoi ce projet s'inscrit dans une vision plus globale, celle du plan directeur des rues, dont fait partie la place Robin. L'objectif est d'accompagner ces transformations en offrant des espaces publics de qualité, tant pour la population actuelle que pour celle à venir.

La place Robin constitue une pièce maîtresse de ce dispositif d'espaces publics que la Municipalité souhaite défendre devant le Conseil communal. C'est dans cette perspective que ce projet est proposé aujourd'hui, en parallèle au lancement des projets immobiliers précités. Il répond à un besoin réel et s'inscrit dans une volonté de cohérence avec le développement du quartier. »

5.2. Commentaires des membres de la commission

Il est relevé que, contrairement à ce qu'affirme le préavis, il existe deux pétitions et non une seule. La seconde, plus récente, vise à défendre les commerçants du quartier, en difficulté à la suite des mesures de restriction de circulation et de stationnement, lesquelles pourraient être encore péjorées par le projet d'aménagement proposé¹.

Par ailleurs, le préavis indique que « ce projet correspond à la volonté exprimée par une majorité de citoyennes et citoyens ». La question est posée de savoir à quel pourcentage correspond cette majorité. Il est répondu qu'il s'agit de la majorité des personnes qui se sont exprimées dans le cadre de l'étude sociologique sur le stationnement.

La Municipalité met en avant la création de nouvelles possibilités de stationnement à la Cour-aux-Marchandises. Il est toutefois relevé que ces places existaient déjà, bien qu'elles aient été occupées de manière illicite. De plus, ce parking est également présenté comme une réponse à la diminution des places à la place du Marché, alors qu'il ne saurait compenser l'ensemble des suppressions. La mise à disposition de places sur l'ancienne parcelle Klausfelder est également évoquée. Il est toutefois rappelé que, contrairement aux promesses non tenues concernant la place du Marché, ces places doivent être disponibles simultanément aux suppressions prévues.

Un commissaire souligne que cette place est avant tout un espace de jeux pour enfants et non un lieu de détente pour les adultes, qui disposent d'une plus grande mobilité et peuvent, par exemple, se rendre au bord du lac. Selon lui, ce site devrait être prioritairement dédié aux enfants, conformément au vœu de son donateur, Émile Robin.

D'autres commissaires saluent la vision urbanistique globale et cohérente de la Municipalité à l'échelle du quartier, voire de la ville. Les différentes étapes du projet sont jugées exemplaires : démarche participative, conformité avec le PDCOM et capacité d'évolution en fonction d'opportunités futures. L'approche sociologique des usages est également mise en avant, traduisant une conception de l'espace public comme lieu de vie, de rencontre et de sociabilisation, et non comme simple espace de transit. Cette vision est jugée particulièrement pertinente dans une ville dense et dans un quartier comme Plan-Dessus, appelé à accueillir de nouveaux habitants. Il est rappelé que la place est fréquentée non seulement par des enfants, mais aussi par leurs parents, grands-parents, mamans de jour, commerçants et adolescents.

Enfin, une commissaire interroge la Municipalité sur le pilotage du projet. Elle souhaite également connaître les étapes de suivi prévues par la Municipalité afin de garantir le respect du projet initial et du budget. Elle insiste sur la nécessité de poursuivre les consultations, notamment avec le Dansomètre.

5.3. Processus de validation du projet

À la question de savoir comment la Municipalité entend s'assurer du respect de sa planification et du cadre financier, le municipal Antoine Dormond explique que c'est précisément pour cette raison qu'il a été décidé de présenter les préavis en les découpant selon les phases SIA. Ces étapes étant normées, la Municipalité souhaite respecter les différentes phases — avant-projet, projet et procédure d'autorisation, appels d'offres, puis projet d'exécution — alors que, par le passé, certaines d'entre elles étaient regroupées dans un même préavis. Cette approche permet d'affiner le projet à chaque étape, tant sur le plan technique que financier, et de mieux maîtriser les coûts. Elle offre également un pilotage plus

¹ A la lecture du rapport, le service de l'Urbanisme et de la Mobilité précise que : « cette affirmation est fausse. Le projet ne change absolument rien en termes de restriction de stationnement et de circulation par rapport à la situation actuelle.

efficace, permettant de réagir rapidement en cas de mauvaise surprise ou de difficulté. À chaque étape, une situation consolidée est présentée et validée par le Conseil communal.

Un commissaire s'interroge toutefois sur la lourdeur des processus administratifs ainsi générés, ainsi que sur le risque qu'au terme de la procédure, le Conseil communal refuse finalement le projet. Selon lui, la procédure d'autorisation est engagée sans garantie que le Conseil suivra. Antoine Dormond répond qu'il est préférable de valider les étapes progressivement plutôt que d'arriver en fin de processus avec un projet global et un investissement bien plus conséquent, au risque de voir l'ensemble refusé. Il rappelle également que la procédure impose, dans tous les cas, une validation par le Conseil communal ainsi que le traitement des éventuelles oppositions, comme cela a été le cas pour la place du Marché. Cette méthode permet donc de sécuriser chaque étape avant d'engager des dépenses supplémentaires, limitant ainsi le risque de pertes importantes.

Un commissaire se dit favorable à cette approche. Il rappelle que plusieurs projets validés par le Conseil communal il y a déjà un certain temps n'ont toujours pas été réalisés, comme le skatepark à proximité de Manor ou le réaménagement du Jardin Doret. Il mentionne également l'interruption de six mois du chantier du Poids-du-Foin. Dans ce contexte, avancer étape par étape permettrait d'éviter certaines mauvaises surprises.

Antoine Dormond souligne enfin que le contexte actuel est particulièrement difficile, marqué par une forte volatilité des prix liée à la situation géopolitique. La validation progressive des phases permet ainsi de mieux maîtriser les coûts et d'avoir une vision plus claire de l'évolution du projet. En conclusion, ce nouveau processus vise à garantir que les dépenses resteront au plus proches du crédit d'ouvrage sollicité.

5.4. Transformateur

Un commissaire se demande s'il est possible de supprimer cet équipement. La réponse est claire : ce site est extrêmement important pour la distribution de l'électricité dans le quartier. Toutefois, « le volume actuel des installations de la Romande Energie » permet d'envisager d'autres usages pour l'édicule. Il est apparu plus pertinent de valoriser les espaces libérés plutôt que de les démolir. Il aurait été possible d'enterrer l'ensemble des installations électriques, mais les coûts se sont révélés disproportionnés au regard du bénéfice attendu.

5.5. Œuvre d'art

La volonté de la Municipalité d'intégrer une œuvre artistique est saluée par un commissaire. Elle s'interroge toutefois sur la notion de monument et sur son statut d'œuvre d'art. À son sens, un monument peut être une œuvre d'art, mais toute œuvre d'art n'est pas nécessairement un monument. La formulation du préavis relative à cette intention suscite chez elle une certaine inquiétude, craignant que le résultat ne corresponde pas aux attentes. Elle rappelle que la place Robin est un lieu de vie à forte identité, chargé d'histoire. Le quartier de Plan-Dessus possède en effet un passé industriel et populaire, dimension qui n'est pas explicitement évoquée dans le préavis. Elle propose que cette exigence soit intégrée à la réflexion.

Le préavis mentionne par ailleurs l'organisation d'un concours artistique sur invitation. La commissaire s'interroge sur ce choix : pourquoi procéder par sélection d'artistes, selon quels critères et par qui ? Elle évoque le risque d'entre-soi dans le choix des artistes invités et se demande pourquoi le concours n'est pas ouvert plus largement.

S'agissant de la sélection du projet, il est prévu qu'un jury soit composé de représentants des services de la culture et de l'urbanisme, ainsi que d'experts du domaine artistique. Afin de ne pas occulter la dimension historique, la commissaire suggère d'y intégrer une personne disposant d'une connaissance approfondie de l'histoire locale — par exemple une figure reconnue comme Jean-François Martin, un représentant du Musée historique de Vevey ou

encore un spécialiste tel que l'historienne de l'art intervenue lors de la soirée RTS « Mémoires de Vevey ».

Concernant le concours sur invitation, il est répondu que cette démarche permet de rémunérer le travail des artistes. Ceux-ci devront répondre à des compétences spécifiques et seront accompagnés afin de bien comprendre le cahier des charges. Il est également précisé que, lors des échanges entre les services de l'urbanisme, de la culture et de l'intégration, la nécessité de prendre en compte l'identité du quartier, notamment son passé ouvrier, a été clairement identifiée comme une composante essentielle du projet. Le préavis mentionne d'ailleurs les dimensions culturelles, sociales, environnementales et patrimoniales.

Dans ce contexte, la commission recommande, par 8 voix favorables et 2 abstentions, d'adopter le vœu suivant :

« Le Conseil communal émet le vœu qu'une réflexion historique liée à l'identité de Vevey, en particulier celle du quartier, soit intégrée à l'orientation du projet d'œuvre d'art. Il souhaite également que cette dimension figure dans les conditions générales du concours et qu'elle soit prise en compte à travers l'intégration, au sein du jury chargé d'accompagner le projet, d'experts ou expertes de l'histoire veveysanne. »

5.6. Calendrier/financement

Un commissaire relève que les travaux étant prévus pour fin 2028, il paraît probable que le budget final, estimé à environ 5 millions de francs, soit dépassé, compte tenu de la hausse marquée des prix. Il lui est répondu que le montant estimatif utilisé pour le calcul des honoraires des architectes-paysagistes s'élève à 3,9 millions TTC, auquel il convient d'ajouter le coût de l'édicule et des infrastructures souterraines, pour un total d'environ 4,6 millions. Les études à venir permettront d'affiner ces estimations.

À la question d'un commissaire concernant une dépense de 100'000 francs engagée dans le cadre de l'ouverture d'un compte d'attente, il est précisé que ce montant fait partie intégrante du premier préavis adopté pour la démarche participative et le MEP (mandat d'études parallèles).

Interrogé sur le risque d'une augmentation des coûts d'entretien de la future place, le municipal Antoine Dormond indique que la question est prématurée. À ce stade, les coûts actuels d'entretien de la place Robin ne sont pas précisément établis. Les études permettront d'évaluer tant les coûts actuels que les coûts futurs. Il précise que les mandataires ont reçu pour consigne de proposer un aménagement aussi simple que possible à entretenir. Il relève que l'entretien actuel n'est pas forcément simple. Les aménagements hétérogènes, les différences de niveaux, sont des éléments qui pourraient être simplifiés dans le futur projet. Par ailleurs, la perméabilité des sols permettra de réduire le volume d'eau acheminé vers les canalisations, et donc, à terme, les coûts liés à leur dimensionnement et à leur entretien.

Une commissaire s'interroge enfin sur la possibilité pour la commune de bénéficier de subventions, à l'image de celles obtenues pour les fresques Chaplin des Tours de Gilamont, notamment via le Fonds d'équipement touristique. Elle évoque également d'éventuels soutiens cantonaux liés au tourisme quatre saisons ou à des projets intégrant une dimension de médiation culturelle. M. Dormond indique ne pas disposer d'informations à ce stade, mais assure que ces pistes seront examinées.

6. Discussion générale

6.1. Arguments défavorables

Un commissaire insiste sur le coût du projet, qu'il juge beaucoup trop élevé, et se demande s'il ne serait pas plus sage de surseoir à sa réalisation jusqu'à ce que la situation financière de la commune — aujourd'hui précaire — se soit améliorée. Estimé initialement à 3 millions de francs², le projet atteint déjà près de 5 millions. Les travaux n'étant prévus qu'en 2028, il craint une nouvelle hausse des coûts d'ici là. S'il reconnaît la nécessité d'un réaménagement, il estime que celui-ci devrait être plus modeste dans un premier temps, quitte à envisager un projet plus ambitieux lorsque les moyens financiers le permettront.

Un autre commissaire souligne que la question n'est pas de savoir s'il faut faire quelque chose pour le quartier — lequel ne se limite d'ailleurs pas à la place Robin — mais bien de déterminer quel montant la commune est prête à investir. Selon lui, un réaménagement est nécessaire à terme, mais il convient de fixer des priorités et de privilégier des solutions plus simples. Il propose notamment de commencer par réaliser des projets déjà votés, comme le Jardin Doret ou le skatepark situé à proximité de la place Saint-Antoine, pour lesquels des dépassements de coûts sont d'ailleurs à prévoir.

6.2. Arguments favorables

Une commissaire estime, à l'inverse, que cet investissement en faveur des espaces publics bénéficie à l'ensemble des habitants de la commune. Il répond à plusieurs enjeux qu'il n'est plus possible de repousser, notamment l'adaptation des espaces publics au réchauffement climatique, qu'elle juge essentielle. Selon elle, ce projet est prioritaire et profitera à de nombreux habitants, en particulier avec l'arrivée de nouveaux résidents dans le quartier de Plan-Dessus. Elle souligne le caractère urgent de cette intervention.

6.3. Réponse de la Municipalité

Le municipal Antoine Dormond rappelle que, en début de législature, la Municipalité a fixé des priorités, notamment en matière de réaménagement des espaces publics. Le quartier de Plan-Dessus a été identifié comme un secteur longtemps délaissé, ce qui justifie d'en faire aujourd'hui une priorité.

Il indique toutefois avoir entendu les préoccupations exprimées. Les mandataires seront ainsi invités à proposer un projet aussi économique que possible. Il souligne néanmoins qu'il ne s'agit pas d'un projet somptuaire : les matériaux envisagés sont relativement peu coûteux au mètre carré. À titre de comparaison, une place entièrement pavée aurait engendré des coûts bien plus élevés.

Il relève également que les démarches participatives peuvent faire émerger de nombreuses attentes — parfois très ambitieuses — susceptibles d'augmenter les coûts (jeux d'eau, fontaines, structures dans les arbres, etc.). Un travail de synthèse sera donc nécessaire afin de trouver un équilibre entre les attentes de la population, les décisions du Conseil communal et les contraintes techniques et financières.

² A la lecture du rapport, le service de l'Urbanisme et de la Mobilité précise que « qu'on ne peut pas comparer ces montants car le premier chiffre ne prenait en compte ni les travaux d'infrastructures souterraine, ni la transformation de l'édicule, ni le projet d'éclairage de la place et il s'agissait d'une estimation au m², sans projet sur lequel se baser. »

7. Vote

Détermination de la Commission de l'environnement et de l'énergie :

Non reçu

Détermination de la Commission des finances :

Conformément à l'article 62 du règlement du conseil communal, la commission des finances a examiné l'aspect financier du préavis N° 06/2026 et s'est déterminée par 7 voix pour, et 4 abstentions, quant à ses conclusions.

Délibérations de la commission ad hoc :

La commission ad hoc passe au vote des conclusions du préavis N°06/2026, comme suit :

Pour : 5

Contre :5

Absention·s : 0

La décision a donc été prise grâce à la voix prépondérante du président.

8. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 06/2026, du 2 mars 2026, concernant la « Demande d'un crédit d'investissement de CHF 466'000.— pour financer les phases d'études (SIA 31 à 33) du projet de réaménagement de la place Robin » ;

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. de refuser d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 466'000.— pour les phases d'études du projet de réaménagement de la place Robin ;

Pour la commission ad hoc
Le Président rapporteur

Jérôme Christen

Séance terminée à 20h40 le 1^{er} avril 2026

Rapport validé le 20 avril 2026

Annexes :

1. Liste des associations et commerces ayant fait l'objet d'une consultation
2. Dansomètre - Réaménagement du quartier de Plan-Dessus à Vevey - 2024

Annexe 1

Liste des associations et commerces ayant fait l'objet d'une consultation

Ont répondu

Cour de l'Avenir
Dansomètre
AACTS
La Ruche d'Art

N'ont pas répondu

Apéro
Trempline
Marché Robin (épicerie)
Ali, Associazione dei lavoratori italiani
Beugarage
Atelier 20
Automusic shop
Beauty Place

Nous leur avons écrit le message suivant : « Dans le cadre de ses travaux, la commission souhaite recueillir l'avis des acteurs directement concernés sur l'avant-projet élaboré par le bureau lauréat. Votre regard, en tant acteur proche de la place, est précieux. Nous vous serions reconnaissants de nous faire connaître votre position, ainsi que vos attentes, vos éventuelles préoccupations ou suggestions concernant le futur aménagement de la place. Vos retours permettront d'alimenter la réflexion du Conseil communal et de mieux prendre en compte les réalités du terrain dans l'analyse du projet. »

La Ruche d'Art

Notre association participe déjà avec la ville de Vevey à des animations ponctuelles sur la place Robin et nous pensons poursuivre notre partenariat.

Nous imaginons également proposer à l'avenir des Ruches d'art éphémères sur la place Robin de temps en temps (possibilité de sortir des tables et de mettre du matériel à disposition des usagers de la place).

Nous avons des personnes à mobilité réduite qui viennent à la Ruche d'art, elles ont besoin de pouvoir venir en voiture et utilisent les places pour handicapés sur la Rue du Tilleul près de notre entrée. Nous espérons que celles-ci soit maintenues et que des places de parc resteront disponibles pour nos facilitateurs et facilitatrices qui viennent pour certaines de l'autre bout du canton. Le fait de pouvoir parquer gratuitement pendant 2 heures est un atout pour nos bénévoles.

La provenance des bénéficiaires est aussi très mélangées, des personnes du quartier, mais aussi des personnes qui viennent de plus loin.

Nous souhaitons nous approcher de la ville de Vevey prochainement pour mieux nous faire connaître et partager notre vision de la Ruche d'art Riviera (www.ruche-d-art.ch) et son atout pour le quartier. Etant tous bénévoles, nous avançons au rythme de nos forces et de nos disponibilités.

AACTS

Je vous remercie pour votre démarche ainsi que pour la sollicitation de notre regard en tant qu'acteur directement concerné par les dynamiques du quartier et plus particulièrement de la Place Robin. Cette volonté d'intégrer les réalités du terrain dans la réflexion du Conseil communal nous paraît essentielle.

De manière générale, nous portons un regard positif sur les évolutions récentes en matière de sécurisation de l'espace, notamment en lien avec les modifications de circulation. Celles-ci ont permis de réduire certains risques du quotidien, en particulier lors de la cohabitation entre usages ludiques et déplacements.

S'agissant de l'aménagement de la place, il nous semble important de le replacer dans son contexte. Le quartier a connu ces dernières années de fortes pressions d'usage, liées à la coexistence de publics, de besoins et de temporalités variés. Même si certaines configurations ont évolué, la place reste un espace d'ancrage important, structuré à la fois par ses équipements, ses usages du quotidien et les liens sociaux qui s'y déploient.

Par ailleurs, le quartier connaît une évolution marquée, qui appelle à notre sens une attention particulière à l'accompagnement des usages et à la régulation du vivre-ensemble. L'attractivité de la place demeure également influencée par les dynamiques des dispositifs socio-sanitaires à proximité. À ce titre, toute réflexion d'aménagement gagnerait à intégrer cette dimension de manière systémique.

En termes de points d'amélioration, nous souhaiterions souligner les éléments suivants :

- le renforcement du mobilier urbain lié à la gestion des déchets, notamment par une augmentation du nombre de poubelles ;
- une attention particulière à la conception du mobilier, afin de privilégier des équipements robustes, polyvalents et faciles d'entretien, limitant les conflits d'usage notamment l'assimilation à des espaces de couchage ;
- une réflexion sur les infrastructures sanitaires, les WC publics étant aujourd'hui sollicités au-delà de leur fonction initiale, ce qui renvoie plus largement à l'absence de lieux adaptés pour certains besoins (hygiène ou consommation) dans un cadre encadré ;
- la poursuite d'un dialogue étroit avec les acteurs de terrain du quartier lors des prochaines étapes du projet.

Cour de l'Avenir

Rien de nouveau de notre côté, vu que nous avons déjà été consulté pendant l'élaboration.

Le projet nous paraît en phase avec notre occupation des lieux.

Il est fait mention de nous.

En l'état, nous sommes donc satisfait-e-s.

Notre espace socio-culturel reste évidemment ouvert à toute future étape éventuelle en matière de participation collective au déploiement dudit projet.

Dansomètre

Voir page en annexe.

Réaménagement du quartier de Plan-Dessus à Vevey - 2024 Souhaits du Dansomètre

Accessibilité / mobilité

- Créer une place de parc pour personnes en situation de handicap à côté du Dansomètre
- Rendre accessible les trottoirs pour les personnes en mobilité réduite
- Créer un parking à vélos

Cours de l'Athénée

- Verdir la cour
- Installer une scène permanente/mobile et un pavillon/structure fixe pour y créer un lieu d'accueil (billetterie) et un bar lors d'événements publics se déroulant à l'extérieur
- Mettre en place un accès direct (chemin vert) entre la cour de l'Avenir et la cour de l'Athénée

→ Quel est l'intention du jardin de Madame Schneeberger, habitante de l'Athénée ? Car idéalement, si le jardin devient accessible, le pavillon souhaité aurait sa place vers les boîtes aux lettres de l'Athénée, avec la création une grande zone verte en joignant le jardin et la cour.

Place Robin

- Créer une scène/espace plat dédié au événement culturel
- Mettre en place un lieu d'affichages permanents dédiées aux entités culturelles et associatives du quartier avec un panneau dédié à la programmation du Dansomètre

Signalétique

- Mettre en place depuis la gare une signalétique jusqu'au Dansomètre